

**DECLARATION PREALABLE
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH
10, rue de Wendel – BP 20176
57705 HAYANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER
Tél : 03.82.86.65.75 Fax : 03.82.86.81.80

Inc

CADRE 1 :	CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE
Déposée le 05/11/2025	N° DP 057 041 2500023
Par : WEILER Christophe	Surface de plancher : 0 m ²
Représenté par :	Nombre de logements :
demeurant : 8 Rue de la Hayotte 57710 AUMETZ	
pour : Installation de 6 panneaux photovoltaïques sur un terrain sis : 8 Rue de la Hayotte	
Références cadastrales : 01 0241	

WEILER Christophe
8 Rue de la Hayotte
57710 AUMETZ

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 14/03/2014.

Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004, révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15/11/2022

DECIDE

Article 1 : Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1

Le 13. 11. 2025

Le Maire,

Le Maire-Adjoint délégué
à l'urbanisme et aux travaux

M. RENNIE

NB : Demande affichée en mairie en date du 13. 11. 2025

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du 13. 11. 2025